

31/03/2016

Le bilan d'identification des salariés (BIS)



Information

La DSN étant une procédure unique à destinataires multiples, il est bien sûr **essentiel** que l'**identification** de vos salariés (NIR ou numéro de sécurité sociale) soit **correcte**.

Après chaque dépôt d'une DSN mensuelle ou d'un signalement d'événement, le dispositif met à votre disposition le bilan d'identification des salariés dès lors qu'une anomalie est présente (bloquante ou non bloquante). Si aucune anomalie n'est présente, aucun lien ne sera présent et la mention « Réussite du traitement » sera proposée.

Si un salarié ne possède pas de NIR, vous devez constituer un Numéro Technique Temporaire (NTT). Il doit être conforme à la longueur de champ prévue dans le cahier technique à savoir comprendre entre 11 et 40 caractères. La règle de numérotation doit également répondre aux contraintes énoncées ci-dessous et garantir l'unicité du numéro au niveau de l'employeur :

- ▶ Le NTT doit commencer par " 1 " ou " 2 " selon le sexe du salarié et être suivi du SIREN de l'entreprise et d'un identifiant unique et pérenne du salarié, qui sera donné par l'employeur.
- ▶ Le NTT doit désigner un salarié et un seul dans l'entreprise
- ▶ La valeur du NTT du salarié devra rester stable dans le temps
 - ❑ Le salarié conservera ce NTT en cas de réaffectation dans un autre établissement de l'entreprise
 - ❑ L'entreprise sera chargée de faire suivre l'information dans le nouvel établissement d'affectation s'il y a lieu.
 - ❑ En cas de multi-contrats au sein d'une même entreprise, l'employeur devra attribuer le même NTT pour déclarer l'ensemble des contrats du salarié, afin de faciliter les traitements d'identification et de rattachement des données au même individu.

IMPORTANT : Le NTT n'est qu'une solution transitoire le temps que le salarié dispose d'une immatriculation (numéro de sécurité sociale/NIR) reconnue par la sécurité sociale. Si un salarié n'a pas de numéro de sécurité sociale il doit sans retard contacter sa CPAM muni de deux pièces d'état civil afin de disposer de ce numéro qui sera l'assurance de la préservation de ses droits. Il est donc important de sensibiliser les salariés sur ce point.



Table des matières

1. Connectez-vous sur le site net-entreprises.fr et accédez au tableau de bord en cliquant sur « accéder à la déclaration DSN »	3
2. En face du dépôt concerné, cliquez sur la loupe pour obtenir l'ensemble des bilans et comptes rendus métier puis sur « Accéder au bilan de traitement »	4
3. Vérifiez les éléments du bilan	5
3.1 Le bilan est OK et les anomalies remontées considérées comme « non bloquantes »	6
3.2 Le bilan d'identification remonte une anomalie bloquante	8
4. Apportez les modifications nécessaires dans votre logiciel de paie où vérifiez auprès de votre salarié que toutes les démarches nécessaires ont bien été effectuées.	8



1. Connectez-vous sur le site net-entreprises.fr et accédez au tableau de bord en cliquant sur « accéder à la déclaration DSN » :

Bien gérer sa sécurité
NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

La sécurité est un enjeu majeur compte tenu des éléments déclaratifs transmis. Il est donc important de :

- Gérer l'inscription de vos collaborateurs
- Modifier votre mot de passe régulièrement
- Supprimer le compte d'un collaborateur avant

ACTUALITÉS...

- Agirc-Arrco : le versement des cotisations de retraite compl. devient mensuel
- DUCS : le prélèvement SEPA
- Auto-entrepreneurs : à savoir...
- Déploiement opérationnel de la DSN en 2016
- Taux de cotisation AT/MP et AGS 2016
- Attestation d'employeur : nouvelles versions de l'outil...

Se connecter | **S'inscrire**

Par mot de passe

siret
votre nom
votre prénom
.....
Mot de passe oublié ?

Connexion

Par certificat

OUI NON
Un problème de certificat ?

Compatibilité de votre poste

DÉCLARER EN LIGNE

► Pourquoi ? | ► Pour qui ? | ► Comment ?

DÉCLARATIONS SOCIALES

- Entreprises, collectivités
- Professions indépendantes
- Agricole

S'INSCRIRE

- Mode d'emploi
- Questions fréquentes
- Démonstration

DÉJÀ INSCRIT

- Se connecter
- Gérer son compte
- Gérer son portefeuille

La DSN, ça marche !

Vous êtes : Tiers déclarants | Éditeurs de logiciels | Presse | Foreign companies

Plan du site | Sites utiles | Mentions légales | Contact | URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV/TDS - PÔLE EMPLOI - CNAMTS - CNAF - RSI - MSA - UNÉDIC - CI-BTP - CCVRP - CS - CRPCEN - CTIP - FFSA -

NET-ENTREPRISES-FR | VOUS ÊTES INSCRIT

ACCÉDER AUX SERVICES

VOTRE DERNIERE CONNEXION DATE DU : 04/03/2016 à 09:32 (SE DÉCONNECTER)

→ Cliquez sur le lien correspondant à la déclaration à laquelle vous souhaitez accéder.

Pour gérer vos données personnelles (adresse électronique, mot de passe...) et, selon votre profil, gérer les inscriptions, les coordonnées bancaires... allez sur votre menu personnalisé à l'aide du bouton situé en bas de page.

ACCÈS AUX SERVICES DÉCLARATIFS

DSN régime général	Déclaration sociale nominative pour le régime général Dépôt de fichier issu du logiciel de paie	Accéder à la déclaration
DSN contrôle SIRET	Vérification de la présence du SIRET dans le système DSN Contrôle de la validité des SIRET déclarés en DSN	Accéder à la déclaration
DSN régime agricole	Déclaration sociale nominative pour le régime agricole Dépôt de fichier issu du logiciel de paie	Accéder à la déclaration
DSN contrôle SIRET	Vérification de la présence du SIRET dans le système DSN Contrôle de la validité des SIRET déclarés en DSN	Accéder à la déclaration

NB : Si vous êtes une entreprise « mixte », vous devez transmettre une DSN pour le régime général et une DSN pour le régime agricole.



2. En face du dépôt concerné, cliquez sur la loupe pour obtenir l'ensemble des bilans et comptes rendus métier puis sur « **Accéder au bilan de traitement** » :

NET-ENTREPRISES-FR
La solution globale pour vos déclarations sociales

Historique des échanges Aide


DSN DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE DÉTAIL D'UNE DÉCLARATION

SUIVI DES ÉCHANGES STATISTIQUES ADMINISTRATION DES PROFILS CONSULTATION DE L'EXIGIBILITÉ

Vous êtes gestionnaire


Déclaration sociale au sein de l'entreprise

N° Siret :
Etablissement

 Veuillez trouver ci-dessous le détail de la déclaration.

Déclaration sociale nominative pour l'échéance du 15 Mars 2016

Le 14/02/2016 à 15:11 N°1
Déclaration n°1 du fichier DSN_R_ENV_...
N° réf : ... Déclaration conforme
Identifiant métier : ... [Afficher le détail](#)

Le 02/03/2016 à 23:58 N°2
Déclaration n°1 du fichier DSN_R_ENV_...
N° réf : ... Déclaration conforme
Identifiant métier : ... [Afficher le certificat de conformité](#) 

Distribution

- Régime Général			
Contrôle de l'identité des salariés	Compte-rendu disponible avec notifications Accéder au bilan de traitement		le 03/03/2016 à 00:10
Contrôles inter-déclarations	Réussite du traitement		le 03/03/2016 à 00:10
- Urssaf			
Déclaration de cotisation et de téléversement	Compte-rendu disponible		le 02/03/2016 à 23:59
- Institutions de Prévoyance / Mutuelles / Sociétés d'Assurance			
	Distribué au concentrateur		le 02/03/2016 à 23:59

Le détail des déclarations conformes antérieures aux 90 derniers jours ne permet ni l'affichage ni le téléchargement des certificats de conformité.

[← RETOUR](#)



3. Vérifiez les éléments du bilan :

Bilan OK

Le bilan peut être OK ou KO et présente donc les informations transmises via la DSN mensuelle ou le signalement et les informations connues dans les bases.

DÉCLARATION 1

► Identification

Nature de la déclaration (S20.G00.05.001) :01
Type de la déclaration (S20.G00.05.002) :03
Numéro de fraction de la déclaration (S20.G00.05.003) :11
Numéro d'ordre de la déclaration (S20.G00.05.004) :2
Date du mois principal déclaré (S20.G00.05.005) :01022016
Identifiant métier (S20.G00.05.009) :000000
SIREN (S21.G00.06.001) :502149924
NIC Siège (S21.G00.06.002) :000000
NIC d'affectation (S21.G00.11.001) :000000

► Bilan OK

Nombre de salariés :47 **Informations transmises via la DSN**

► Anomalie(s)

Informations connues dans les bases

<p>Code : I0310 Catégorie : non-bloquant Message : SALARIE_RECONNU Nombre : 4</p> <p>Salarié DSN NIR : 207145702200 Nom de famille : [REDACTED] Prénom : Stéphanie Date de naissance : 09/04/1973 Lieu de naissance : [REDACTED] Code pays : FR Matricule : 000000</p> <p>Code : I0310 Catégorie : non-bloquant Message : SALARIE_RECONNU Nombre : 4</p> <p>Salarié DSN NIR : [REDACTED] Nom de famille : [REDACTED] Prénom : Vanessa Date de naissance : [REDACTED] Lieu de naissance : [REDACTED] Code pays : FR Matricule : [REDACTED]</p> <p>Code : I0310 Catégorie : non-bloquant Message : SALARIE_RECONNU Nombre : 4</p> <p>Salarié DSN NIR : [REDACTED] Nom de famille : [REDACTED] Prénom : Antoine Date de naissance : [REDACTED] Lieu de naissance : [REDACTED] Code pays : FR Matricule : [REDACTED]</p> <p>Code : I0310 Catégorie : non-bloquant Message : SALARIE_RECONNU Nombre : 4</p> <p>Salarié DSN NIR : [REDACTED] Nom de famille : [REDACTED] Prénom : Alexia Date de naissance : 08/06/1993 Lieu de naissance : [REDACTED] Code pays : FR Matricule : [REDACTED]</p>	<p>Salarié SNGI NIR : [REDACTED] Nom de famille : [REDACTED] Prénom : STEPHANIE CLAIRE MARIE Date de naissance : 09/04/1973 Lieu de naissance : [REDACTED]</p> <p>Salarié SNGI NIR : [REDACTED] Nom de famille : [REDACTED] Prénom : VANESSA CHABBA Date de naissance : [REDACTED] Lieu de naissance : [REDACTED]</p> <p>Salarié SNGI NIR : [REDACTED] Nom de famille : [REDACTED] Prénom : ANTOINE JEAN ANDRE Date de naissance : 09/04/1973 Lieu de naissance : [REDACTED]</p> <p>Salarié SNGI NIR : [REDACTED] Nom de famille : [REDACTED] Prénom : ALEXIA NOELLE MARIE EMMANUELLE Date de naissance : 08/06/1993 Lieu de naissance : [REDACTED]</p>
--	---




3.1 Le bilan est OK et les anomalies remontées considérées comme « non bloquantes » :

□ le salarié est correctement identifié :

- les données transmises en DSN sont les mêmes que celles connues dans les bases, il n'apparaît pas dans la liste.

NB : Si le/les salarié(s) transmis sont tous correctement identifiés, le tableau de bord ne présentera pas de lien de téléchargement mais uniquement l'information « Réussite du traitement » comme suit :

[Afficher le certificat de conformité](#) 

Distribution

- Régime Général

Contrôle de l'identité des salariés	Réussite du traitement	le 03/03/2016 à 00:10
Contrôles inter-déclarations	Réussite du traitement	le 03/03/2016 à 00:10

□ le salarié a été trouvé dans le système d'identification mais certains éléments contiennent des écarts :

- les informations du bilan seront « Catégorie : non bloquant » / « Message : Salarié_Reconnu » comme suit :

Code : 10310	
Catégorie : non-bloquant	
Message : SALARIE_RECONNU	
Nombre : 4	
Salarié DSN	Salarié SNGI
NIR : 899.649262.9	NIR : 899.649262.9
Nom de famille : [masqué]	Nom de famille : [masqué]
Prenom : Stéphanie	Prenom : STEPHANIE CLAIRE MARIE
Date de naissance : 1980-03-07	Date de naissance : 1980-03-07
Lieu de naissance : [masqué]	Lieu de naissance : [masqué]
Code pays : FR	
Matricule : 7495	

Dans l'exemple ci-dessus nous constatons qu'après vérification de chaque ligne, les éléments en écarts sont portés sur le prénom. Cette anomalie n'étant pas bloquante, les éléments sont donc transmis aux organismes pour traitement des données. Cependant, afin d'éviter cette remontée chaque mois, nous vous conseillons d'effectuer les modifications dans votre logiciel (à savoir dans l'exemple l'ajout des prénoms Claire Marie). Il est donc important de bien « pointer » chaque ligne afin de vérifier où se trouvent les écarts).



❑ **le salarié n'est pas trouvé dans le système d'identification (SNGI) :**

- les informations du bilan seront « catégorie : non bloquant » / « Message : Salarié_Inconnu » s'il s'agit d'une DSN mensuelle :

▶ Anomalie(s)

Code : I0320
Catégorie : non-bloquant
Message : SALARIE_INCONNU
Nombre : 1

Salarié DSN
NIR : ██████████
Nom de famille : ████████
Nom d'usage : ████████
Prénom : ████████
Date de naissance : ████████
Lieu de naissance : CASABLANCA
Code pays : MA

Ce cas correspond en règle générale aux salariés déclarés en DSN sous un NTT et donc pour lesquels aucun NIR n'a été communiqué. Dans ce cas d'exemple, l'identification du salarié n'est pas encore connu et il doit donc s'assurer que toutes les formalités ont bien été remplies ou dans le cas contraire effectuer les démarches nécessaires (se rendre dans sa caisse maladie de rattachement muni de deux pièces d'état civil). Une fois que le NIR sera connu par l'employeur (et donc son identification connue du dispositif), les éléments en écart après l'identification seront également remontés si nécessaire :

▶ Anomalie(s)

Code : I0310
Catégorie : non-bloquant
Message : SALARIE_RECONNU
Nombre : 1

Salarié DSN
NIR : ██████████
Nom de famille : ████████
Nom d'usage : ████████
Prénom : ████████
Date de naissance : ████████
Lieu de naissance : CASABLANCA
Code pays : MA
Matricule : 00000034

Salarié SNGI
NIR : ██████████
Nom de famille : ████████
Prénom : ████████
Date de naissance : ████████
Lieu de naissance : MAROC



3.2 Le bilan d'identification remonte une anomalie bloquante :

▶ Anomalie(s)

Code : I0320
Catégorie : bloquant
Message : SALARIE_INCONNU
Nombre : 1

Salarié DSN
NIR : [masqué]
Nom de famille : [masqué]
Prénom : SYLVIANE
Date de naissance : [masqué]
Matricule : 0128

Les éléments transmis dans le signalement d'événement ne permettent pas de transmettre les informations cohérentes et nécessaires à la reconstitution du signalement. Les droits pour ce salarié en l'état de la transmission ne pourront être maintenus. Vous devez donc faire le nécessaire pour corriger l'information. Dans l'attente, dans le cas d'un signalement fin de contrat de travail, faites une attestation employeur selon l'ancienne procédure pour que le salarié ne soit pas lésé. Il est également important de lui demander de faire les démarches auprès de la CPAM afin d'obtenir rapidement son numéro de sécurité sociale pour la préservation de ses droits.

4. Apportez les modifications nécessaires dans votre logiciel de paie où vérifiez auprès de votre salarié que toutes les démarches nécessaires ont bien été effectuées.



Le BIS permet de vérifier que l'ensemble des éléments transmis en DSN sont bien connus du système d'identification des assurés de la sécurité sociale (SNGI). En cas d'anomalies bloquantes, les droits du salarié seront retardés et fragilisés, les informations n'étant pas transmises aux organismes concernés. Il est donc important de demander au salarié de faire les démarches nécessaires auprès de sa caisse d'assurance maladie.

